

4 mars 2010

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 septembre 2009 en vue du boucllement de 13 crédits d'études et de constructions terminés, gérés respectivement par les Services du génie civil (réalisations), de l'aménagement urbain et de la mobilité (études), avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 8 301 370,74 francs.

Rapport de M^{me} Catherine Buchet-Harder.

La commission des finances s'est réunie le 16 décembre 2009, sous la présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Sandrine Vuilleumier, que la commission remercie pour la qualité de son travail.

Préambule

Cette proposition a pour but de présenter le décompte final de divers crédits d'études et de constructions terminés présentant un dépassement, compte tenu du fait que les crédits d'investissements sans dépassement sont présentés en boucllement dans le cadre de la clôture des comptes annuels.

Audition

Une seule séance a été nécessaire pour auditionner, discuter et voter sur cette proposition. Elle a eu lieu à la date susmentionnée. La commission a reçu M. Rémy Pagani, maire, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteurs du département des constructions et de l'aménagement.

M. Macherel explique qu'un crédit complémentaire de 8 301 370,74 francs est demandé pour clore ces 13 crédits d'études et de constructions qui sont terminés. Il indique que cette somme comprend:

- des honoraires de promotion qui n'avaient pas été calculés dans le devis général des projets;
- des dépassements liés à la situation conjoncturelle ainsi qu'à des augmentations de tarifs;
- des intérêts intercalaires plus importants dus à la prolongation de chantiers ou d'annonce tardive de leur exploitation à la Comptabilité générale;

- des frais de sécurisation pour certains chantiers lors du G8, sécurité à l'époque demandée par la police.

Très peu de questions sont posées, certaines réponses d'ordre général ayant déjà été données lors du traitement des propositions précédentes au cours de cette même séance, toutes dédiées à des ouvertures ou bouclements de crédits.

Questions de la commission et réponses

Pour quelle raison les prestations de service antérieures au vote du 7 juillet 1999 sont-elles insérées dans ces bouclements de crédits? L'émolument n'existait pas alors.

M. Macherel répond que le Service de la comptabilité générale applique aujourd'hui la décision prise le 7 juillet 1999 dans tous les bouclements de crédits, indépendamment des bouclements antérieurs à la date du vote.

Pourquoi y a-t-il de si grandes différences de dépassement pour certaines infrastructures (de 10% à 60% pour le tram)?

M. Macherel remarque que, sur un crédit de 1 037 000 francs, le dépassement est de 2 500 000 francs. Les travaux sont votés sur un arrêté, mais certaines écritures ont été faites sur d'autres lignes.

Pour quelle raison rien n'a été fait pour l'objet «Cornavin place de, James-Fazy boulevard, Notre-Dame place: études et réaménagements»?

M. Macherel répond que ce projet a été rejeté par la Direction générale de la mobilité à cause de l'arrêt TPG et que, par conséquent, tout le réaménagement est tombé à l'eau. Il n'a pas d'information pour la place Notre-Dame. Par contre, les crédits octroyés ont tous été utilisés pour la place.

Compte tenu des frais supplémentaires liés aux intérêts intercalaires, un commissaire socialiste demande que la date de mise à disposition ou de fin de chantier soit spécifiée dans les crédits d'études ou de constructions terminés.

Au sujet des frais occasionnés par le G8, un commissaire de l'Union démocratique du centre remarque que le contribuable genevois a payé pour cela et que les promesses d'indemnisation de la Confédération n'ont pas été tenues.

Discussion et vote de la commission

Un commissaire socialiste revient sur la suppression des ajustements comptables a posteriori sur les prestations de service pour investissement concernant le

point 1 (22 345 francs) et le point 4 (347 000 francs) de la proposition. Elle propose un amendement qui retrancherait ces montants du projet d'arrêté.

Un commissaire radical explique que cette opération n'est pas possible, car cela fausserait les comptes d'aujourd'hui. Ces prestations de service ont été prélevées sur les investissements dans les exercices précédents et portées sur le fonctionnement. Si l'opération inverse était faite, les comptes seraient alors faux. Le vote d'aujourd'hui n'est que la validation juridique d'un état de fait. La validation comptable a déjà eu lieu.

Mise aux voix, la proposition d'amendement consistant à retrancher lesdites prestations de service est refusée par 10 non (2 AGT, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 3 oui (S).

Mise aux voix, la proposition PR-741 est acceptée par 9 oui (2 AGT, 2 Ve, 1 R, 2 L, 2 UDC) et 4 abstentions (3 S, 1 DC).

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage de 13 crédits d'études et de réalisations terminés, un crédit complémentaire de 8 301 370,74 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 101 257,32 francs pour la construction de collecteurs sis rues de Saint-Jean, du Belvédère, du Château (PR-246 votée le 20 mars 1990);
- 36 385,29 francs pour la pose de filets de protection sur les falaises de Saint-Jean (PR-188 votée le 25 juin 2002);
- 23 506,92 francs pour l'entretien courant de diverses voies publiques (crédit global) (PR-64 votée le 4 juin 1996);
- 1 947 704,36 francs pour l'étude, le réaménagement et la construction de collecteurs à la route de Chêne (PR-138 votée le 25 avril 1989 et PR-404 votée le 14 avril 1999);
- 238 076,95 francs pour la promotion d'itinéraires cyclables (PR-431 votée le 12 octobre 1999);

- 61 228,17 francs pour des travaux d'aménagement de la place De-Châteaubriand (PR-239 votée le 11 février 2003);
- 63 442,95 francs pour l'aménagement de la place du Molard (PR-140 votée le 25 juin 2001);
- 1 515 739,75 francs pour les aménagements liés à la ligne TPG N° 13, secteur Cornavin-Plainpalais (PR-205 votée le 12 octobre 1993);
- 1 618 750,90 francs pour la construction d'un réseau de collecteurs liés à la ligne TPG N° 13, secteur Sécheron (PR-51 votée le 25 juin 2001);
- 1 938 052,62 francs pour des travaux d'aménagement et de réfection liés à la ligne TPG N° 13, secteur Sécheron (PR-51 votée le 12 mars 2002);
- 604 278,37 francs pour l'étude et le réaménagement des places Cornavin et Notre-Dame (PR-300 votée le 11 février 1998, PR-132 votée le 26 janvier 2002 et PR-227 votée le 11 février 2003);
- 128 115,22 francs pour des réaménagements liés à la ligne TPG N° 3, Petit-Saconnex (PR-271 votée le 23 juin 2003);
- 24 831,92 francs pour la fourniture et la pose de 21 abribus (PR-373 votée le 19 septembre 2005).

Art. 2. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Pour chaque objet, la dépense sera amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.